



PHOTO

FORMULAIRE DE DEMANDE D'EMPLOI BÉNÉVOLE
VOLUNTEER APPLICATION FORM

☐ Hôpital Royal Victoria, Site Glen
Royal Victoria Hospital, Glen Site

☐ Hôpital Général de Montréal
Montreal General Hospital

☐ Hôpital Neurologique de Montréal
Montreal Neurological Hospital

☐ Hôpital de Lachine
Lachine Hospital

☐ Intérêts / Area(s) of Interest: _____
(i.e.: Musique/Music, Accueil/Awayfinding, Cliniques/Clinics, etc.)

Date: _____

EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE / PLEASE PRINT

Nom / Surname _____ Prénom / First Name _____

Adresse / Address _____ App. / Apt. _____

Ville / City _____ Prov. _____ Code postal Code _____

Tél. maison / Tel. home: _____ Cell : _____

Date de Naissance/Date of Birth _____ Courriel/e-mail _____
aa / yy mm jj / dd

Avez-vous déjà travaillé dans un hôpital du CUSM? Si oui, lequel?
Were you ever employed in a MUHC hospital? If so, which one? _____

Langues parlées Languages Spoken ☐ Français French ☐ Anglais English ☐ Autres Others _____

Passe-temps, intérêts spéciaux: / Hobbies, skills, special interests: _____

Avez-vous des problèmes de santé pouvant restreindre votre travail de bénévolat? Do you have any health problems which would limit your volunteer assignment? _____

En cas de maladie en service, prendre contact avec / In the case of illness on duty, contact: _____

Nom / Name _____ Tél./Tel. _____

N.B. Afin d'être éligible à faire du bénévolat au Centre universitaire de santé McGill, une personne doit avoir atteint l'âge de 16 ans.
L'âge peut varier pour l'hôpital Général de Montréal et l'hôpital Lachine.
L'autorisation d'un parent ou d'un tuteur est requise si la personne qui pose sa candidature est âgée de moins de 18 ans.
In order to volunteer at the McGill University Health Centre one must have reached 16 years of age. Age may vary at the Montreal General Hospital and the Lachine hospital. For prospective volunteers under 18 years of age, parental or guardian consent is required.

SIGNATURE _____

DATE _____

parent/tuteur – parent/guardian

À L'USAGE DU SERVICE / DEPARTMENT USE ONLY

Commentaires/Comments: _____

Placement bénévole
Volunteer Placement _____

Jour
Day _____

Inscription à l'orientation générale/
Registration for General Orientation _____



Engagement de confidentialité

En tant que bénévoles oeuvrant au sein du système de santé, nous avons tous la responsabilité morale de protéger la confidentialité. Chaque patient qui se présente à l'hôpital devrait se sentir rassuré de savoir que sa dignité et sa vie privée seront respectées. Les individus, de même que les établissements, peuvent être tenus légalement responsables de toute atteinte portée à la confidentialité d'un patient et peuvent être poursuivis en justice.

La loi stipule que:

Le dossier médical de l'utilisateur d'un établissement est confidentiel. Personne n'est autorisé à y puiser des renseignements ni à les communiquer verbalement ou par écrit, à moins d'avoir obtenu le consentement manifeste ou implicite de l'utilisateur de cet établissement.

La confidentialité s'applique aussi à toute information obtenue par le personnel de l'hôpital dans le cadre de ses fonctions, que ce soit sous forme écrite, verbale ou autre, qu'elle soit importante ou non.

Exemples de ce qu'il ne faut pas faire:

- Consulter ou lire le contenu des dossiers, les résultats de radiographies, ou les rapports de laboratoire livrés au bureau d'un médecin;
- Laisser sur un bureau ou dans les corridors des résultats d'examen ou des dossiers qui vous ont été confiés;
- Mentionner le nom de personnes venues à l'hôpital pour des traitements et que vous avez aperçues.

Les bénévoles sont responsables d'assurer la confidentialité de toute information privée ou privilégiée à laquelle ils sont exposés dans l'exercice de leurs fonctions, que l'information concerne un membre du personnel, un bénévole, un patient ou toute autre personne. La même consigne s'applique lorsqu'il s'agit des affaires de l'hôpital en général.

Les bénévoles doivent aviser immédiatement leurs supérieurs ainsi que la directrice du service des bénévoles concernant toute situation susceptible de mettre en péril la confidentialité de l'information relative à nos patients, aux membres de notre personnel ainsi qu'à notre organisation.

Le non-respect de la confidentialité constitue un sérieux manquement à notre code d'éthique et peut avoir comme conséquence de mettre fin à votre engagement comme bénévole avec le Centre hospitalier de McGill.

Je, _____, comprends que si je transgresse la confidentialité de l'information ou si je ne prends pas des mesures raisonnables afin d'éviter la divulgation de l'information, je m'exposerai à des mesures pouvant aller jusqu'à la fin de ma relation à titre de bénévole avec le Centre universitaire de santé McGill, selon la gravité de l'infraction.

Engagement de confidentialité Confidentiality Agreement

Confidentiality Agreement

J'atteste avoir lu le présent document et en avoir compris le sens et les conséquences qui en découlent.

As volunteers in the health care system, we all have a moral responsibility to protect the confidentiality. Each patient entering the hospital should feel at ease knowing that his dignity and privacy will be respected. Individuals and institutions can be held legally responsible for any breaches of a patient's confidentiality and can be sued.

The law stipulates as follows:

The medical records of the recipients in an establishment shall be confidential. No person shall give or take verbal or written communication of them or otherwise have access to them, except with the express or implied consent of the recipients receiving services from the establishment.

Confidentiality extends to everything hospital personnel learn in the exercise of their duties whether it is written, verbal or other form. It includes important and "unimportant" information.

Examples of "Don'ts":

- Consult and /or read charts, x-rays, or lab reports being delivered to a physician's office;
- Leave test results, charts, etc., placed in your custody laying about on a desktop or in corridors.
- Mention who you have seen coming to the hospital for a treatment.

Volunteers are responsible for maintaining the confidentiality of all proprietary or privileged information to which they are exposed while serving as a volunteer whether this information involves a single member of staff, volunteer, patient, or other person or involves the overall business of the hospital.

Volunteers must immediately notify their supervisor and the Director of Volunteer Services of any situation that may jeopardize the confidentiality of our patients, staff, and organization.

Failure to maintain confidentiality is a serious breach of our Code of Ethics and may result in termination of your relationship as a volunteer at the McGill University Health Centre.

I, _____, Understand that if I violate the confidentiality of information or if I fail to take reasonable measures to avoid the disclosure of confidential information, I shall be liable to action up to and including termination of my volunteer assignment, depending on the seriousness of the violation.

I certify that I have read this document and that I have understood the meaning and consequences thereof.

Nom/Name _____ Signature _____

Témoin/Witness _____ Signature _____